

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité  
Direction de l'Insertion  
1 73 77

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 23 OCTOBRE 2020  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : MME DANIELE BRUNET**

**OBJET : Action "parcours en communication interculturelle (PCI)" : convention avec l'association de formation pour la coopération et promotion professionnelle méditerranéenne (ACPM).**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à l'insertion professionnelle, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

La demande présentée dans ce rapport par l'association de formation pour la coopération et promotion professionnelle méditerranéenne (ACPM) relève de la politique obligatoire d'insertion mise en œuvre par le Département et s'inscrit dans le programme départemental d'insertion (PDI) en vigueur.

Il s'agit du renouvellement d'une action d'accompagnement social concernant l'accueil et l'accompagnement de 50 à 65 bénéficiaires du RSA (BRSA) sur la commune de Marseille.

L'action « parcours en communication interculturelle » consiste à :

- lever les freins culturels à l'insertion sociale et au parcours vers l'emploi du BRSA ;
- articuler l'histoire de vie migratoire et la connaissance du pays d'accueil pour faciliter l'intégration citoyenne du participant et le rendre acteur de son parcours ;
- optimiser l'expression orale en temps individuels et collectifs ;
- améliorer la communication entre les différents interlocuteurs professionnels et les BRSA.

Le projet est constitué de deux volets distincts et complémentaires :

- 1) l'accompagnement de BRSA, dans le cadre d'un parcours de trois ou six mois. L'action est organisée en temps individuels et en temps collectifs (apprentissage linguistique, codes vestimentaires, santé, nutrition, parentalité, savoir-être professionnel) ;
- 2) l'appui technique auprès des référents et des professionnels de l'insertion afin de soutenir les BRSA dans leur démarche d'accompagnement. Ce volet se formalise par 8 réunions régulières de formation et d'analyse de pratiques par an.

En ce qui concerne les résultats obtenus précédemment (pour rappel, dans le cadre de leurs parcours, les BRSA peuvent bénéficier de plusieurs préconisations),

*Bilan final de l'action du 1<sup>er</sup> octobre 2018 au 30 septembre 2019 :*

64 BRSA ont été accompagnés (soit 71 accompagnements, compte tenu des renouvellements de parcours).

Concernant les sorties :

- 1 accès à l'emploi ;
- 2 orientations vers une entreprise d'insertion ou un chantier d'insertion ;
- 11 positionnements vers une formation linguistique ;
- 2 orientations vers une formation qualifiante ;
- 4 orientations vers un accompagnement socioprofessionnel ;
- 2 orientations vers des stages immersion professionnelle ;
- 4 orientations vers un parcours santé ;
- 4 orientations vers une action d'insertion sociale.

Par ailleurs, 8 réunions d'échanges de pratiques ont réuni 87 référents sociaux ou emploi.

*Bilan intermédiaire de l'action du 1<sup>er</sup> octobre 2019 au 30 mai 2020 :*

Parmi les 61 BRSA accompagnés, 40 ont terminé leur parcours et 7 ont obtenu un renouvellement.

Les sorties durant cette période sont les suivantes :

- 1 accès à un emploi et 2 à une entreprise d'insertion ou un chantier d'insertion ;
- 19 positionnements sur une formation linguistique, 3 sur une formation qualifiante ;
- 11 orientations vers un accompagnement socio-professionnel ;
- 4 orientations sur une action santé et 7 sur une action sociale.

Par ailleurs, 8 réunions d'échanges de pratiques ont réuni 47 référents sociaux ou emploi.

En conséquence les résultats de l'action sont satisfaisants.

Aussi, il est proposé de renouveler cette action du 1<sup>er</sup> octobre 2020 au 30 septembre 2021 avec les mêmes objectifs que le conventionnement précédent.

Ce rapport concerne le financement de l'association ACPM selon la proposition énoncée dans le tableau annexé, soit un montant de 49 000 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL